

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2025-40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace Robert Morange à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 juin deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grancoing, Bertrand Jayat pouvoir à Christian Vignerie

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Jérôme SUET

Objet : Octroi à un particulier d'une subvention dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, un dossier a été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Dans le cas présent, il s'agit de travaux de rénovation énergétique d'un logement.

Après instruction de ce dossier, il apparaît que celui-ci est complet, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ce dossier peut se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé
Mme RIBEROL Raymonde	Saint-Mathieu	Porte entrée PVC, isolation du sol, des murs et du plafond, chauffage aérothermique et chauffe-eau thermodynamique, travaux de préparation pour 41 915,00 €	ANAH : 34 041,00 € Conseil Départemental : 1500,00 € en travaux uniquement CC Ouest Limousin : 500,00 € en travaux uniquement

Au regard des crédits inscrits au Budget Principal 2025 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ce dossier.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de cette subvention telle que rappelée ci-dessus.
- **OCTROIE** à madame RIBEROL Raymonde demeurant à 87440 SAINT-MATHIEU une subvention d'un montant total de 500,00 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD